

SwissGAP: nouvelles versions du standard à partir du 1.1.2017

Les nouvelles versions du standard SwissGAP pour les fruits, légumes et pommes de terre (FLP) ainsi que pour l'horticulture entreront en vigueur le 1.1.2017. Les exigences et les documents nécessaires sont dès à présents disponibles via Internet.

Pour continuer à être reconnu comme équivalent par GLOBALG.A.P., SwissGAP a dû réviser les deux standards FLP et Horticulture et les adapter aux nouvelles exigences. Il y a quelques nouveaux points de contrôle en plus, tandis que d'autres points ont été simplifiés ou judicieusement regroupés en un seul point. Pour certains points, le niveau d'exigence a également changé, passant du vert au jaune ou du jaune au rouge.

La procédure de reconnaissance par GLOBALG.A.P. a pu être achevée avec succès à fin novembre. Comme jusqu'ici, le standard SwissGAP FLP a été reconnu officiellement comme «Resembling Scheme», c'est-à-dire comme équivalent. Les exigences de SwissGAP concordent ainsi dans une large mesure avec celles de GLOBALG.A.P. Il y a toutefois quelques exceptions. Pour SwissGAP FLP, ce sont la fréquence de contrôle à trois ans d'intervalle à l'échelon de la production et le système de certification. Contrairement à GLOBALG.A.P., SwissGAP dispose en plus d'un monitoring des résidus à l'échelle nationale et basé sur les risques qui couvre l'ensemble de l'assortiment. Outre les Bonnes pratiques agricoles, SwissGAP FLP garantit une sécurité alimentaire de haut niveau et la production durable de produits suisses. La reconnaissance de son dispositif ayant abouti, SwissGAP remplit les conditions nécessaires pour que les fruits, légumes et pommes de terre suisses puissent également être commercialisés au niveau international.

Pour SwissGAP Horticulture, les exigences concordent en revanche entièrement avec celles de GLOBALG.A.P. Il s'agit donc de ce que l'on appelle un «fully benchmarked scheme» (dispositif totalement équivalent). Les exploitations certifiées s'engagent à respecter les Bonnes pratiques horticoles, à assurer la traçabilité et à utiliser de manière optimale les moyens auxiliaires.

Tous les documents (check-lists, documentation d'application, resp. la documentation globale ainsi que le résumé des modifications) peuvent être téléchargés depuis les sites Internet suivants ainsi que sous www.swissgap.ch:

- SwissGAP FLP: www.agrosolution.ch.
- SwissGAP Horticulture: www.jardinsuisse.ch (uniquement pour les membres de JardinSuisse et pour les exploitations certifiées).

L'autocontrôle peut être effectué dès maintenant d'après la nouvelle version. A partir du 1.1.2017, il devra se faire d'après la nouvelle version.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire:

Petra Sieghart (Secrétariat SwissGAP), tél: 031 385 36 91, info@swissgap.ch

Marc Wermelinger (Président de l'association SwissGAP), tél.: 031 380 75 75, marc.wermelinger@swisscofel.ch